



APPEL A CONTRIBUTION POUR L'ATELIER n° 20

**La ville intelligente,
expression des mal-être des
habitants : vers une
troisième voie entre l'Etat et
le marché ?**



Présidents d'atelier :

Robert LE DUFF

Université de Caen, NIMEC,

Gérald ORANGE

Université de Rouen, NIMEC



Coordonnées où transmettre votre proposition

<https://airmap2019.sciencesconf.org/>

Track 20 - The smart city, an expression of the inhabitants' "bad feeling": towards a third way between the state and the market?

Behind the semantics of the conference theme, a series of questions arise about what could, or should, be the new governance of a smart city. Among these questions, that of the malaise of the inhabitants confronted with the stakes of sustainable development in their daily life, work and family. Not easy to adapt to a city that wants to change behavior by using all available technologies when the purchasing power is lacking and that we live difficult situations. How can smart city management respond to these new requirements? It seems to us that authors can help us at the level of the collective decision-making process, since Herbert Simon, and in the search for a middle way between the state and the market, as Elinor Ostrom showed us, for the commons, of which the city is a part like the natural resources.

1°. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif serait de rechercher, lorsque la ville est devenue « intelligente », en quoi sa gouvernance permet de faire face à un certain nombre de « mal-être » qu'elle ressent et exprime mieux que d'autres organisations en raison de sa proximité avec les citoyens et la société civile.

L'atelier se posera des questions sur ces mal-être : quelles sont leurs causes, quelle est la part de responsabilité des décisions municipales, quelles sont celles qui sont plus politiques ou plus techniques. On peut évoquer un mal-être de sécurité, de logement, de mobilité, de « concernement » ou d'encombrement au sens de Serge-Christophe Kolm, de faible développement humain au sens d'Amartya Sen ou encore de sensation d'isolement dans la foule, de perte de convivialité, de séparation accrue entre les urbains et les ruraux...

2°. CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Le contexte urbain évolue grâce aux nouvelles performances du management public face aux nouvelles exigences des habitants. Malgré la restriction de moyens financiers alloués aux villes, les tensions entre l'Etat et les collectivités territoriales, le sentiment d'une recentralisation en dépit des lois récentes... la Ville semble vouloir assumer de nouvelles responsabilités - tel un développement durable - grâce à la clause générale de compétence, sans qu'il soit nécessaire que la loi procède à une énumération de ses attributions. L'historique de cette clause, remise en cause puis réintroduite, est en elle-même intéressante.

3°. TYPE DE CONTRIBUTION ATTENDUE

On peut assez aisément proposer une distinction entre deux types de contribution qui seraient les unes en aval et les autres en amont, ce qui n'interdit pas des liens.

Les unes, situées **en amont**, auraient pour objet de préciser les termes figurant dans le titre du colloque car ils sont tous polysémiques. Il convient que ces précisions sémantiques correspondent au mieux au sujet proposé à savoir : ville intelligente **ET** management public durable

D'abord le mot « durable » - Le Comité 21¹ est particulièrement critique de l'action des communes. Les villes seront le fondement d'un monde durable pour demain. La question reste de savoir comment les aider à s'approprier les Objectifs de Développement Durable. Le Comité 21 en appelle à une remobilisation des communes face à la dégradation continue des indicateurs écologiques. Il en appelle à plus de cohérence entre les projets locaux et les politiques menées. Il estime que les collectivités ont besoin d'accompagnement, de cohérence et de méthodologie au service d'une transversalité indispensable.

Les 17 objectifs de développement durable sont très variés : pas de pauvreté, faim « zéro », bonne santé et bien-être, éducation de qualité, égalité entre les sexes, eau propre et assainissement... Pour ce faire, il est proposé de choisir explicitement les objectifs. Une piste, non exclusive, serait de s'appuyer sur les travaux d'Elinor Ostrom sur biens communs, relevant d'une troisième voie entre l'Etat et le marché. La ville est en contact direct et gère de nombreux « biens communs » ; ne citons pour exemple que l'espace où la référence à la durabilité peut-être entendue comme le respect pour les générations futures de l'espace disponible pour leurs propres choix.

¹ « Depuis 1995, le Comité 21 a incité, mobilisé, accompagné... éclairé cette période particulière qui s'est ouverte avec le premier Sommet de la terre de Rio en 1992. **Une nouvelle étape a été franchie avec l'Accord de Paris signé lors de la COP21 et les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015.** Ils s'inscrivent dans la voie de la transformation en proposant une « nouvelle vision pour amener l'humanité dans un nouveau monde » et en écrivant un « récit collectif », capable de susciter une communauté de destins.

Les ODD doivent être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs publics et privés, et à toutes les échelles territoriales. Le Comité 21, premier réseau français multi-acteurs du développement durable, contribue déjà depuis plus de 21 ans à cette mise en œuvre, à travers ses valeurs et ses pratiques. A travers son « cœur de métier », le **partenariat multi-acteurs**, le Comité 21 accompagne et participe, à ce titre, et à son niveau, à co-construire la transformation.

Le Comité 21 n'est pas un think tank mais un « do tank », une **plate-forme qui ingénierie des synergies entre acteurs non-étatiques et étatiques pour la mise en œuvre des ODD** par les Français au plan international, pour la France au plan national, et au niveau de chacun de ses territoires. » (Extraits du site officiel).

Ensuite, l'expression « management public » - Montrer en quoi les spécificités et les originalités profondes du management public sont bien adaptées au management des villes ne serait-ce qu'au travers des solidarités implicites et explicites dont elles ont la charge.

Enfin, le mot « Intelligence » - Il est habituel de regarder la « **ville intelligente** », comme la traduction de l'anglais *Smart City* qui désigne une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts.

Cette « habitude » n'est-elle pas restrictive et ne comporte-telle pas des risques ? On peut aussi regarder « l'intelligence » comme appartenant à tout un courant de pensées initié par Herbert Simon dans sa distinction bien connue entre **problem finding** et **problem solving**, de choix, ainsi que les travaux de Jean-Louis Lemoigne introduisant une phase supplémentaire qu'il appelle implantation, voire implémentation.

Une deuxième catégorie de contribution, situées **en aval**, supposerait de faire référence à des villes connues pour leurs décisions audacieuses qui peuvent porter sur des aspects critiques comme la gratuité des transports, des parkings ou de la cantine, sur des conflits, comme à Paris, sur la gestion des terrains, sur les plans de circulation, voire sur le choix des noms de nouvelles rues...

L'atelier a pour vocation principale la présentation de communications issues des sciences sociales, et non seulement de sciences de gestion, ayant pour support un article abouti ou en cours de préparation.

Le débat pourrait être enrichi par des exposés relatant une **innovation sur le terrain** ou un **témoignage sur une expérience de tel ou tel organisme urbain**. La présence de professionnels et d'élus aux côtés des enseignants-chercheurs est vivement encouragée, de même que l'invitation à des praticiens ayant participé aux travaux de recherche faisant l'objet d'une communication.

4°. BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Entre autres, faciles à trouver...

<http://www.comite21.org/le-comite21/qui-sommes-nous/index.html>

<https://www.franceculture.fr/emissions/affaires-etrangeres/les-villes-intelligentes>

<https://bulletindescommunes.net/collectivites-durables/>

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-clause-generale-competence.html>